

ECOPHYTO^{V2} Ile-de-France

Groupe "pratiques agricoles" [n°02]

Actualités nationales et régionales

Bertrand Manterola
Christian Dron

DRIAAF
SRAL

PRODUIRE AUTREMENT,
C'EST MIEUX POUR NOTRE SANTÉ ET
MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

POUR UNE AGRICULTURE À LA FOIS PRODUCTIVE
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE



POUR DES TECHNIQUES DE PRODUCTION
RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



POUR UNE GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS
ET UN JARDINAGE ÉCOLOGIQUE



■ Actualités nationales de ECOPHYTO^{V2} vers ECOPHYTO^{V2+}

■ Actualités régionales

Plan d'action sur les PPP, grands principes

❖ Cadre de la directive européenne 2009/128

Le plan Ecophyto s'inscrit dans le cadre de la **directive européenne 2009/128** d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) compatible avec le développement durable, qui demande à ce que

"les États membres aient recours à des plans d'action nationaux visant à fixer des objectifs quantitatifs, des cibles, des mesures, des calendriers et des indicateurs en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et à encourager le développement et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides"

❖ Etats généraux de l'alimentation

Les États généraux de l'alimentation ont confirmé l'ambition retenue pour le Plan ECOPHYTO^{V2} (*réduction de 25% en 2020 et de 50% en 2025*).

Les conclusions de l'atelier 11 en particulier insistent sur des obligations de résultats par des engagements de type contractuels et appellent à accélérer son déploiement effectif, en particulier le réseau des 30000 fermes.

Plan d'action sur les PPP et une agriculture moins dépendante aux pesticides

❖ Elaboration du plan d'actions

- Proposition de plan d'actions publiée le 19 janvier 2018
- Concertation du 15 février au 9 mars
 - ➔ 4 ministères / Prof-Agri / Assos / DRAAF / DREAL
 - ➔ 54 contributions pour la rédaction finale du plan en 4 priorités publié le **25 avril 2018**

❖ Groupes de travail temporaires à partir de fin mai

- Mise à disposition de produits alternatifs protection des cultures (*biocontrôle & PNPP*).
 - Conseil, accompagnement des agriculteurs et diffusion de solutions alternatives.
 - Protection des populations et de l'environnement (*abeilles / personnes vulnérables /..*).
- ↪ Engagement des parties prenantes (*Filières, ...*) et quantification (*indicateurs*).

❖ ECOPHYTO^{V2+}

- Intégration des priorités du plan d'actions publié le 25/04/2018.
- Version proposée lors d'un COS en juin (+ *bilan ECOPHYTO^{V2}*).
- Consultation du public durant l'été.

↪ Publication ECOPHYTO^{V2+} au 2nd semestre

- ⊕ Instruction technique à destination des administrations et acteurs concernés.

4 priorités d'actions

P1. → SA
préoccup

- Améliorer le **dispositif d'évaluation** des substances actives et des produits phytopharmaceutiques.
- Veiller au respect calendrier CEE de sortie SA les + préoccupantes et accélérer mise en œuvre.
- **Séparer les activités** de distribution et de conseil → **indépendance juridique et capitalistique**.
❗ Problématique concernant l'articulation CEPP
- **Revoir la RPD** pour inciter ↘ consommations ⊕ contribuer financé des transitions (50m€ → AB).
- Structurer et renforcer la **recherche** sur les impacts des PPP sur la **santé et environnement**

P2. Impact
et protection

- **Prévenir** les expositions aux PPP et informer les populations, ainsi que former et informer les professionnels de santé:
 - sujet riverains : distances, information,
 - sujets **points d'eau** et zone naturelle d'intérêt écologique,
 - sujets **pollinisateurs**.

P3. R&D
Appropriation Agri

- Renforcer les actions de **R&D** → mise en œuvre d'**alternatives** opérationnelles et durables.
- Soutenir le **développement du biocontrôle**.
- Faciliter le recours aux préparations naturelles peu préoccupantes (**PNPP**).
- Accompagner les **exploitations agricoles dans la transition pour réduire** les quantités et mettre en œuvre les solutions alternatives en favorisant les approches collectives.

P4.
Gouv

- Renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement.

Saisines

- **Glyphosate** (ANSES) / Actualisation de l'expertise collective de 2013 (INSERM).
- SA préoccupantes (ANSES) / mesures relatives aux insectes pollinisateurs (ANSES).
- Saisines IG = évaluation des arrêtés préfectoraux → **personnes vulnérables & points d'eau**.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Priorités d'actions GT "Pratiques Agricoles"

•••

ECOPHYTO^{V2} IDF ➔ Priorités d'actions GT "Pratiques Agricoles"

P1. Partage

- Contribuer à mettre à jour un socle commun de connaissance et d'information des membres du groupe de travail "pratiques agricoles":
 - Economie des exploitations agricoles franciliennes
 - CEPP
 - Fonctionnement et vie biologique des sols

P2. Valorisation mutualisation

- Valoriser et mettre en partage des données et acquis des différents réseaux Île-de-France .
 - identification des attentes des partenaires
 - identification de besoin en terme de traitement et analyses de données (possibilité de mobilisation d'un appui de la CAN-DEPHY nationale ,

P3. Adventives Herbi et Glypho

- Maîtriser les adventives et réduire l'usage des herbicides et plus particulièrement du glyphosate dans les systèmes mobilisant des techniques simplifiées de travail du sol (*notamment dans le cas de l'agriculture de conservation*).

P4. Filières

- Travailler l'aspect filière amont et aval, en lien avec les territoires (*répondre également aux besoins de diversification des agriculteurs exprimé par la Chambre d'agriculture*).